

12514/25 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 24 septembre 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 24 septembre 2025

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Règlement d'exécution du Conseil mettant en œuvre le règlement (UE) n°
267/2012 concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de l'Iran

E 20001

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**